



VMS
AMS

Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri



Devenir membre

Dossier d'adhésion

VMS
AMS



Association des musées suisses AMS – la faitière des musées de Suisse et du Liechtenstein

Avec près de 750 institutions, l'AMS représente toute la diversité du paysage muséal suisse, notamment face aux autorités et au grand public. Elle s'engage à promouvoir les contacts entre musées, à transmettre la richesse des expériences des uns et des autres et à diffuser normes et standards.

L'AMS a été fondée en 1966. Elle a initié en 1996, en collaboration avec l'Office fédéral de la culture et Suisse Tourisme, le Passeport Musées Suisses. L'AMS est partenaire d'ICOM Suisse, le comité national du Conseil international des musées.

Une communauté solide

L'AMS, comme association des institutions muséales, veut:

- **Être la voix des musées suisses**
Par exemple en participant aux débats autour de la loi sur l'encouragement de la culture, en coordonnant la Journée internationale des musées* au niveau national ou en éditant le Guide des musées suisses
- **Diffuser des normes**
Par exemple avec des standards concernant les inventaires et la documentation, en proposant des recommandations dans le domaine des stratégies de collections ou en initiant un groupe de travail sur les successions d'artistes
- **Servir de forum d'échanges d'idées et d'expériences**
Par exemple en organisant des séminaires thématiques ou en éditant le revue "museums.ch"*.

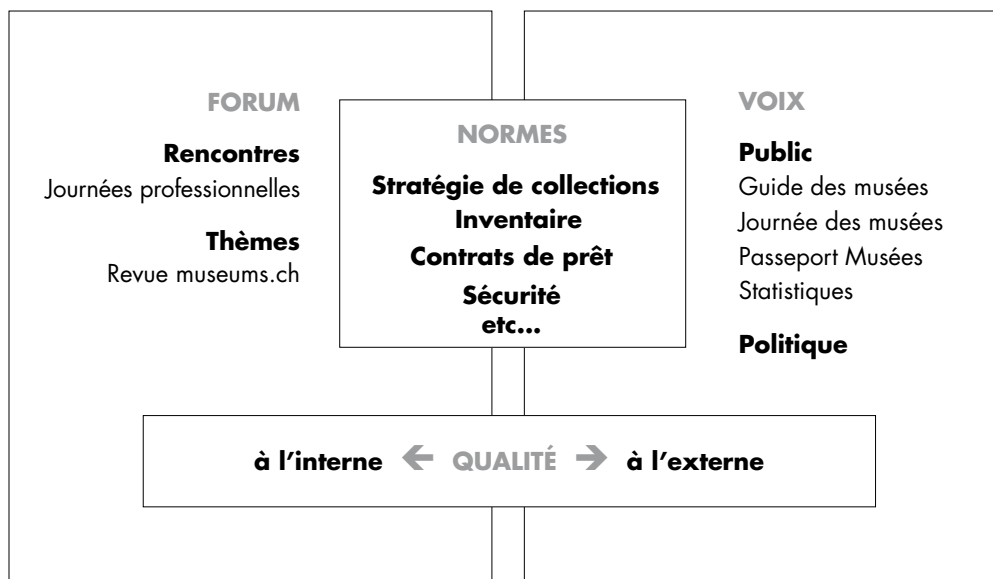
Vos avantages

Comme membre de l'AMS, votre institution profite des avantages suivants:

- Entrée offerte dans tous les musées affiliés avec la carte de membres de l'AMS
- Normes et standards de l'AMS envoyés dès parution
- Revue scientifique annuelle museums.ch
- Infolettre électronique
- Conseil par les membres du comité de l'AMS
- Tarifs réduits pour les conférences de l'AMS et les cours d'ICOM Suisse
- Publications de la librairie en ligne de l'AMS à prix réduit
- Tarif réduit pour la participation au portail des collections museums-online.ch
- Logiciels bureautiques à tarifs réduits
- Primes d'assurance objets chez Helvetia à conditions préférentielles
- Les institutions membres ont le droit d'arborer le logo de l'AMS comme signe de qualité

* avec ICOM Suisse - Conseil international des musées

Domaines d'activités et prestations de l'AMS



Conditions d'admission

Tous les musées, les lieux d'exposition et toutes les collections de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein peuvent déposer une demande d'adhésion, à condition qu'ils reconnaissent la définition de l'ICOM et qu'ils s'engagent à respecter le Code de déontologie de l'ICOM.

- Code de déontologie de l'ICOM – Conseil international des musées: www.museums.ch/deontologie.
- Définition du musée selon l'ICOM (2007): "Les musées sont des institutions permanentes, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouvertes au public; ils acquièrent, conservent, diffusent et exposent à des fins d'étude, d'éducation et de plaisir, les témoignages matériels et immatériels des peuples et de leurs environnements".

Pour être admis en tant que membres de l'AMS, les musées doivent se montrer prêts à participer activement à la procédure d'admission en remplissant une auto-évaluation et à répondre de manière transparente à toutes les questions.

Tarifs

Frais uniques d'examen de la demande: CHF 200.-

Cotisations annuelles pour les membres de l'AMS:

jusqu'à 0,5 poste:	CHF 140.-	[2 cartes]
de 0,5 à 1,9 postes:	CHF 180.-	[3 cartes]
de 2 à 3,9 postes:	CHF 240.-	[4 cartes]
de 4 à 5,9 postes:	CHF 300.-	[5 cartes]
de 6 à 7,9 postes:	CHF 400.-	[6 cartes]
de 8 à 9,9 postes:	CHF 500.-	[7 cartes]
de 10 à 19 postes:	CHF 600.-	[8 cartes]
plus de 20 postes:	CHF 700.-	[9 cartes]



Procédure

1. Dépôt de la demande

La demande d'adhésion et l'inscription à la journée d'introduction doivent être renvoyées dûment remplis et signés au secrétariat de l'AMS:

Association des musées suisses AMS
c/o Musée national Zurich
Case postale
8021 Zurich

2. Inscription à la journée d'introduction

Une journée d'introduction est obligatoire pour tous les musées candidats. Au moins un des responsables de l'institution candidate doit y participer.

3. Formulaire d'auto-évaluation

Le formulaire d'auto-évaluation complété doit être remis au secrétariat de l'AMS après la journée d'introduction. Le secrétariat procède alors à un examen formel et qualitatif du dossier.

Décision

Une fois examinée par le secrétariat, la demande d'adhésion est transmise au comité. Celui-ci établit si la demande et l'auto-évaluation de l'institution remplissent les critères d'admission. Si ces derniers sont remplis à plus de 75 %, l'institution devient officiellement membre. Si moins de 75 % des critères sont remplis, le comité discute avec elle des exigences requises pour donner suite au dossier et des possibilités de formation qui lui permettront d'obtenir les qualifications nécessaires.

Visite sur place

Après la décision du comité de l'AMS, le musée candidat reçoit la visite d'une personne de contact du comité. En fonction de la décision, soit l'institution est accueillie en tant que membre de l'AMS à part entière, soit elle obtient le statut de membre provisoire, auquel cas, la personne de contact et l'institution discutent des améliorations possibles.

Améliorations

Les membres provisoires peuvent bénéficier de l'offre de formation de l'AMS et d'ICOM Suisse (tarif membres), recevoir des conseils et, dans un délai de 3 ans, déposer une nouvelle demande d'adhésion avec une nouvelle auto-évaluation.

Liens

Site internet de l'Association des musées suisses AMS: www.museums.ch

Statuts de l'AMS: www.museums.ch/ams

Code de déontologie du Conseil international des musées ICOM :
www.museums.ch/deontologie





Vous souhaitez devenir membre?

Alors faites nous simplement parvenir les formulaires suivants:

- **Demande d'adhésion**
- **Inscription à la journée d'introduction** (en ligne)

Journée d'introduction

- Bienvenue par un membre du comité de l'AMS
- Présentation des participants et de leur institution
- Présentation de l'AMS et d'ICOM Suisse par le secrétariat
- Le Code de déontologie pour les musées
- Système d'adhésion, normes de qualité et formulaire d'évaluation

Déjeuner

- Atelier sur les normes de qualité de l'AMS animé par les membres de la commission Qualité de l'AMS
- Discussion avec tous les participants
- Fin de la journée d'introduction

Public cible

La journée d'introduction s'adresse en premier lieu aux nouveaux musées membres. La participation à une journée d'introduction est obligatoire pour tous les musées candidats. Des représentants de musées déjà affiliés, en particulier les nouveaux collaborateurs, peuvent, à certaines conditions, également y participer.

Coûts

Les coûts de la journée sont compris dans les frais d'inscription. Les autres participants profitent du tarif réduit.

Lieu, date et inscription

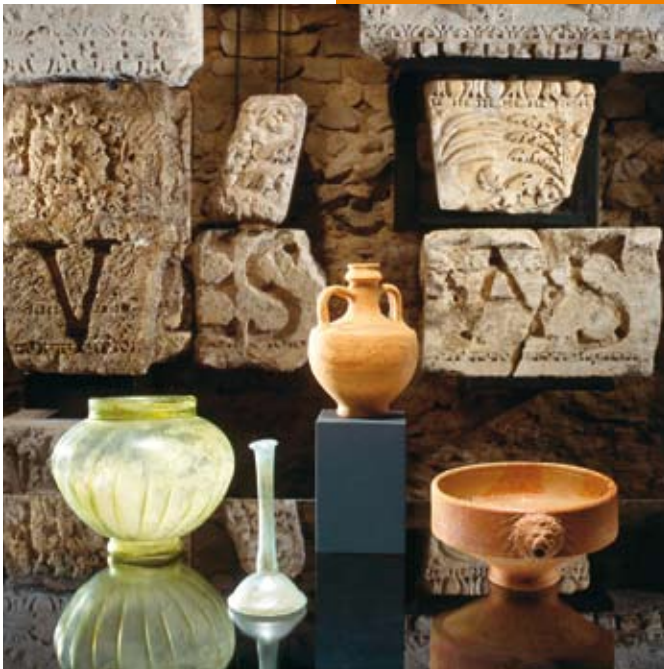
Sur www.museums.ch/conferences





Association des musées suisses AMS

c/o Musée national Zurich
Case postale, CH-8021 Zürich
Tél. +41 (0)44 218 65 88
Fax +41 (0)44 218 65 89
info@museums.ch
www.museums.ch



Demande d'adhésionNom de l'institution

Adresse

NPA, lieu

Canton

Adresse postale (si différente)

Téléphone (général)

Fax (général)

E-mail (général)

Directeur/trice

Personne de contact pour l'AMS (si différente)

Téléphone (direct)

E-mail (direct)

Type d'institution (indiquer à l'aide d'une croix)

 musée lieu d'exposition collection association de musées membre associé

Cotisation annuelle (indiquer les places payées à l'aide d'une croix)

- jusqu'à 0,5 poste: CHF 140.
- de 0,5 à 1,9 postes: CHF 180.-
- de 2 à 3,9 postes: CHF 240.-
- de 4 à 5,9 postes: CHF 300.-
- de 6 à 7,9 postes: CHF 400.-
- de 8 à 9,9 postes: CHF 500.-
- de 10 à 19 postes: CHF 600.-
- plus de 20 postes: CHF 700.-

Nous déposons une demande d'adhésion auprès de l'Association des musées suisses AMS et nous engageons à nous acquitter des frais de dossier de CHF 200.- après réception du bulletin de versement. Nous avons pris connaissance de la procédure d'admission et participerons à la Journée d'introduction pour les nouveaux membres. Nous nous engageons à remplir le formulaire d'auto-évaluation de manière transparente et conformément à la réalité.

Lieu et date

Signature

N'oubliez pas de vous inscrire à la Journée d'introduction (obligatoire pour les candidats) sur www.museums.ch/conferences

Formulaire d'auto-évaluation(À renvoyer à l'AMS **après** la Journée d'introduction)Nom de l'institution

Adresse

NPA, lieu

1. ORGANISATION**L'institution est au service de la société et de son développement** Oui NonRemarques

Il existe une base institutionnelle stable (ex: fondation, association) Oui NonRemarques

Il existe une base financière stable (ex: subventions, contrat de prestation) Oui NonRemarques

Les ressources financières sont utilisées pour les activités muséales Oui NonRemarques

L'institution poursuit un but non lucratif Oui NonRemarques

Une autorité de tutelle est responsable de l'hébergement, de la conservation et de la documentation de la collection Oui NonRemarques

Le musée dispose d'une charte institutionnelle écrite ou d'un concept écrit Oui NonRemarques

La direction du musée dispose des connaissances et des compétences requises pour exécuter ses tâches Oui Non

Remarques

Les collaborateurs (également les bénévoles) disposent des compétences requises pour exécuter leurs tâches Oui Non

Remarques

La direction du musée et les collaborateurs reconnaissent le Code de déontologie de l'ICOM et en tiennent compte Oui Non

Remarques

Les collaborateurs suivent régulièrement des cours de formation continue et de perfectionnement Oui Non

Remarques

Le musée tient une comptabilité et dispose d'un service de vérification des comptes Oui Non

Remarques

Les salles sont conçues de manière à permettre au musée de remplir ses missions fondamentales: acquisition conservation étude diffusion

Remarques

Les dispositions légales en matière de santé, de sécurité et d'accès aux personnes handicapées sont respectées Oui Non

Remarques

Il existe un concept de sécurité Oui Non

Remarques

Evaluation: nombre de oui

2. COLLECTION

La collection a une valeur culturelle et/ou sociale

Oui Non

Remarques

Il existe un concept de collection

Oui Non

Remarques

La collection reflète les objectifs du musée

Oui Non

Remarques

La collection est gérée conformément aux exigences de la profession

Oui Non

Remarques

Le musée tient un inventaire géré conformément aux exigences de la profession

Oui Non

Remarques

Les objets de la collection ont été acquis légitimement, conformément au Code de déontologie pour les musées de l'ICOM

Oui Non

Remarques

Le musée dispose de directives écrites concernant la cession d'objets de la collection

Oui Non

Remarques

Le musée ne fait pas de commerce à but lucratif avec les objets de collection

Oui Non

Remarques

Le produit éventuel des ventes est investi dans la conservation de la collection et les nouvelles acquisitions

Oui Non

Remarques

Evaluation: nombre de oui

3. CONSERVATION

Les objets sont conservés dans des pièces sécurisées et adéquates (dépôt)

Oui Non

Remarques

Les objets sont exposés dans des salles adéquates

Oui Non

Remarques

La collection fait l'objet d'un suivi en matière de conservation

Oui Non

Remarques

La collection fait l'objet d'un suivi en matière de restauration

Oui Non

Remarques

Evaluation: nombre de oui

4. RECHERCHE/DOCUMENTATION

La collection est accompagnée d'activités de recherche

Oui Non

Remarques

Les collections sont documentées (inventaire, traitement électronique des données etc.)

Oui Non

Remarques

Les objets de la collection sont publiés

Oui Non

Remarques

Les résultats des recherches sont publiés

Oui Non

Remarques

La collection est accessible à des fins de recherche Oui Non

Remarques

Les objets sont à la disposition d'autres institutions (prêt) Oui Non

Remarques

Evaluation: nombre de oui

5. DIFFUSION**L'institution remplit son mandat de formation vis-à-vis de la société** Oui Non

Remarques

L'institution s'adresse à un public défini Oui Non

Remarques

Les contenus sont communiqués de façon compréhensible Oui Non

Remarques

Il existe des expositions permanentes et temporaires Oui Non

Remarques

Il existe d'autres offres dans le domaine de la médiation culturelle Oui Non

Remarques

Les salles d'exposition sont accessibles au public Oui Non

Remarques

Le musée a des heures d'ouvertures régulières Oui NonRemarques

Les salles d'exposition répondent aux critères de sécurité pour les visiteurs Oui NonRemarques

Les salles d'exposition répondent aux critères de sécurité pour les objets de collection Oui NonRemarques

Le musée dispose d'un concept de diffusion écrit Oui NonRemarques

Evaluation: nombre de oui

Nom de la personne ayant rempli le formulaire d'auto-évaluation:

Lieu et date

Signature

Association des musées suisses AMS
c/o Musée national Zurich
Case postale
8021 Zurich
Tél. 044 218 65 88
info@museums.ch
www.museums.ch